ABEN INVEST
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 Escalier d'Arion, 39110 SALINS-LES-BAINS
881 398 333 RCS LONS LE SAUNIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26-08-2025

Le 26-08-2025

Les associés de la Société **ABEN INVEST**, société civile immobilière au capital de 1 500 euros, divisé en 150 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 6 rue du Clos - 39600 PORT LESNEY, sur convocation de la gérance à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Alexis BEAUCHAMP,
titulaire de 75 parts sociales en pleine propriété, ci 75 parts

- Madame Elodie NEVEU,
titulaire de 75 parts sociales en pleine propriété, ci 75 parts

Total des parts 150 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Alexis BEAUCHAMP**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 2 Escalier d'Arion, 39110 SALINS-LES-BAINS, au 6 rue du Clos - 39600 PORT LESNEY, et ce à compter du ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 6 rue du Clos - 39600 PORT LESNEY "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

E.N. A.B.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et associés.

M. Alexis BEAUCHAMP
Gérant et associé

Alexis BEAUCHAMP

Certified by yousign

Mme Elodie NEVEU
Gérante et associée

Elodie NEVEU

Certified by yousign

E.N. A.B.